

Vaccination et passe sanitaire, quelques réflexions

par [Mezetulle](#), le 10 août 2021

URL : <https://www.mezetulle.fr/vaccination-et-passe-sanitaire-quelques-reflexions/>

Considérant la vaccination contre la covid 19 et les mesures sanitaires qui l'accompagnent comme des évidences, Mezetulle s'est contentée jusqu'alors d'interventions laconiques. La très large publicité donnée aux rassemblements anti-passe sanitaire de ces dernières semaines, noyautés par les thèses anti-vaccination, publicité tellement démesurée qu'elle est presque un appel à s'y joindre, me décide à sortir de ma discrétion¹. Oui la vaccination est urgente et nécessaire et les pseudo-arguments qui prétendent s'y opposer ne sont pas des raisonnements, mais des rationalisations d'une position arrêtée d'avance. Oui des mesures comme le « passe sanitaire », encadrées et limitées par la loi, se justifient. Cela ne signifie pas que la méthode employée pour promouvoir et appliquer la politique sanitaire soit irréprochable : mais les critiques qu'on peut formuler à cet égard ne sauraient remettre en cause une telle politique ; elles pointent davantage une façon générale de gouverner qui reste encore dominée par l'idéologie et les techniques de management. La fin du texte évoque une proposition relative à l'obligation vaccinale

Sommaire

1. Raisonnement contre rationalisation. À quoi bon argumenter ?
2. Des mesures qui ne sont pas au-dessus de toute critique
3. L'obligation vaccinale
4. Notes

Raisonnement contre rationalisation. À quoi bon argumenter ?

Tout a été dit sur la nécessité et les bénéfices de la vaccination. Jamais il n'a été avancé qu'elle protégerait les vaccinés contre de toute contamination : elle la réduit considérablement, elle évite les formes graves de la maladie et conséquemment la saturation des services hospitaliers. Jamais il n'a été avancé qu'elle anéantirait la transmission du virus : elle la réduit considérablement. Et ce sont précisément les objectifs d'une campagne de vaccination : protéger les individus contre les formes graves, réduire la circulation du virus dans l'ensemble de la population, éviter les conséquences dommageables à la fois pour les individus, les services collectifs et la vie sociale et économique (saturation des hôpitaux, recours *in extremis* à des contraintes véritablement liberticides - couvre-feu, confinement). On ajoutera que la *rapidité* de vaccination est un élément essentiel dans la poursuite de ces objectifs : une course de vitesse est engagée avec le virus et plus la vaccination est rapide, moins les variants ont de chances d'apparaître et de se propager, moins les pouvoirs publics sont acculés à prendre des mesures lourdes attentatoires aux libertés et entravant l'activité socio-économique².

Quant au « passe sanitaire » demandé temporairement dans les lieux publics comme les restaurants, salles de sport, rassemblements culturels, etc., prétendre qu'il est « liberticide » et « discriminatoire » ne relève pas seulement d'une absence de réflexion sur la notion même de liberté, laquelle ne devient concept que si on peut la penser universellement³, cela ne trahit pas seulement l'incapacité à comprendre pourquoi arrêter son véhicule lorsque le feu tricolore est rouge est un exercice de la liberté, cela relève de la volonté délibérée d'être inattentif aux dispositions de ce « passe » et à son encadrement légal. Le « passe » ne réduit pas significativement la liberté d'aller et venir, il ne touche pas à celle d'exprimer publiquement ses opinions, ni à celle de se rassembler - rappelons que ces libertés sont déjà elles-mêmes encadrées par la loi ! Il soumet l'accès de certains lieux (j'y reviens ci-dessous) à des conditions temporaires, accessibles et gratuites et donc non discriminatoires⁴.

Seul le test sera payant d'ici une échéance confortable donnant à chacun le temps de prendre ses mesures pour se faire vacciner. On ne fera pas de comparaison ici avec d'autres États de droit, notamment la plupart des pays européens : elle ne serait que trop favorable à la France !

Mais à quoi bon argumenter ? Il arrive un moment où l'argumentation ne sert plus à rien. Pire que le déni qui pour la contrer en appelle à des infox, est la bêtise de la prétendue rationalité qui recourt à des propositions perpétuellement réitérables et infalsifiables.

Exemple : « avec ce vaccin on n'a pas assez de recul ». Il devient inutile de s'épuiser à répondre avec des faits et des expériences, entre autres et sans même reprendre l'histoire de la découverte et de l'administration des vaccins : que le nombre de personnes ayant reçu la vaccination complète contre le Covid-19 excède le milliard, que la connaissance et la maîtrise en microbiologie ont considérablement avancé dans les dernières décennies, que l'ARN messenger est connu et étudié depuis un demi-siècle, etc. Non, cela ne sert à rien : car la proposition « on n'a pas de recul » répétée *ad nauseam* n'a pas pour objet de contribuer à un dialogue, mais de repousser indéfiniment, et au seul gré de celui qui la prononce, le délai qu'il conviendrait d'observer. En outre elle a pour maxime qu'il faut renoncer à un bien immédiat et infiniment probable au motif d'un mal imaginaire, non défini et éloigné dans le temps autant que l'on voudra, de sorte que s'il m'arrive un accident de santé dans dix, quinze, vingt ans ou à ma descendance dans, trente, cent, mille ans, on pourra toujours l'imputer au vaccin.... Et voilà pourquoi votre fille est muette.

Ou encore : « Pour contenir la propagation de la maladie et l'apparition de variants du virus il faudrait vacciner toute la planète. Or cet objectif est si éloigné qu'il est dérisoire de se faire vacciner et injustifié de prendre des mesures contrôlant la vaccination ». Autrement dit, une défaillance (à laquelle on pourrait peut-être

remédier) est un motif pour en organiser une autre. Une incurie présente serait donc la légitimation d'une incurie volontaire à venir. Avec ce type de raisonnement, qui s'apparente à ce que, dans une éblouissante critique du fatalisme, Leibniz appelait *le sophisme de la raison paresseuse*⁵, on aura toujours raison, car on trouvera toujours des failles et des erreurs actuelles pour s'autoriser à temporiser ou à ne rien faire.

Nous n'avons pas affaire ici à des raisonnements mais à des rationalisations d'une position arrêtée d'avance.

Des mesures qui ne sont pas au-dessus de toute critique

Je pense, et cette idée n'a rien d'original, que la situation révélée par les mouvements du samedi résulte d'un profond malaise social qui n'a pas de véritable expression politique et qui ne se formule pas actuellement en termes politiques d'organisation et de programme. Les motifs substantiels de ces mouvements excèdent probablement, et de loin, la question de la politique sanitaire et c'est parce qu'ils semblent et prétendent s'y réduire qu'il rencontrent si peu d'écho et de soutien dans l'opinion - à la différence, par exemple, du mouvement contre la réforme des retraites. Or il y a assez de choses à reprocher au président Macron et à son gouvernement, il y a assez de raisons de s'opposer à sa politique générale pour qu'on n'ait pas besoin à cet effet de qualifier inconsidérément les mesures sanitaires actuelles de « liberticides » et de « dictatoriales ».

Apparemment le président de la République semble ici prendre quelque distance avec une politique de *selfies* et de déclarations adaptées à l'auditoire comme si le corps politique était comparable à des segments de marché. Il semble enfiler vraiment l'habit de président, se saisir de sa mission régaliennne : à la bonne heure et mieux vaut tard que jamais. Que le politique, pris dans l'urgence et la nécessité de protéger la population, se décide à « secouer le prunier », à affirmer sa mission sans la décliner dans l'impuissance et le grand écart des « en même temps », c'est un soulagement. Comme le

disait la « Une » de *La Croix* au début de la première vague, transformant par la seule vertu de la ponctuation une séquence lexicale en appel à la fonction principale de l'autorité politique : « L'État, d'urgence ! »⁶. Et, comme le rappelait récemment Jean-Eric Schoettl⁷, n'oublions pas que la « pédagogie » dont on nous rebat les oreilles jusqu'à l'infantilisation comprend, outre l'explication, l'admonestation.

Pourtant, la démarche gouvernementale et législative n'est pas au-dessus de toute critique et certains points trahissent la persistance d'une vision segmentariste et « marketing » qui confond obstinément action politique et *management*.

Par exemple, on ne parvient pas à comprendre (ou plutôt on craint de ne comprendre que trop bien) pourquoi les policiers et les gendarmes sont exemptés et de la vaccination obligatoire pour exercer leurs fonctions. Ne sont-ils pas appelés, dans le cadre de leur mission « police-secours », à faire ce que font les pompiers et les ambulanciers ? Que dire d'un contrôleur habilité à réprimander ce qu'il n'est pas astreint à respecter lui-même ? On me répondra que le policier, lorsqu'il n'est pas en service, est soumis aux mêmes règles que tout citoyen, et par ailleurs qu'il est permis à la police, dans l'exercice de sa fonction, de faire ce que le citoyen n'a pas le droit de faire - excéder la vitesse réglementaire pour poursuivre un contrevenant, porter une arme, etc. Mais le cas du passe sanitaire est bien différent : je vais dans un restaurant rassurée du fait de l'application du passe sanitaire, mais je n'aurais pas cette sérénité en pénétrant dans un commissariat de police ou dans une gendarmerie qui ne sont pas seulement des lieux publics où je me rends de mon plein gré, mais qui sont des lieux où je suis obligée de me rendre pour accomplir certaines formalités ? On peut aussi imaginer une situation à la Raymond Devos : que répondra un policier venu contrôler un restaurant si le restaurateur lui demande de présenter le passe à l'orée de son établissement et, devant son refus, parle d'appeler la police ? On rétorquera que les contrôles se feront à l'extérieur, mais

quid des terrasses, quid des appels à la force publique en cas de trouble à l'intérieur d'un établissement ? On peut supposer que les policiers eux-mêmes sont très gênés...

L'obligation vaccinale

Certains groupes politiques proposent l'obligation vaccinale pour tous, solution maximale respectant l'égalité. Il se pourrait que ce maximalisme - contre lequel je n'ai rien par principe -, inapplicable rapidement pour des raisons matérielles d'organisation logistique et d'approvisionnement, soit un vœu pieux ayant pour effet de réactiver une des formes du sophisme paresseux dont il a été question plus haut.

En revanche, une autre proposition me semble de bon sens, réaliste, applicable éventuellement par étapes mais assez rapidement et de nature à faire tomber l'objection d'inégalité fondée sur l'application quelque peu étrange, comme on vient de le voir, de l'obligation vaccinale. Ne serait-il pas cohérent de rendre la vaccination obligatoire pour toute la fonction publique⁸ et pour toutes les personnes au-delà d'un certain âge ? Serviteur de l'État, il faut donner l'exemple et protéger la population en se protégeant soi-même ! Outre que cette exemplarité réduirait les ardeurs des malfaisants qui prétendent refuser de sacrifier leur liberté particulière (i.e. leur liberté de nuire à autrui) à la collectivité nationale ou même (oui j'ai entendu ce propos, dans la bouche de personnes très distinguées..) « pour des vieux qui de toute façon n'ont plus que quelques années à vivre ». J'ai discuté récemment avec un ami sensible aux sirènes anti-passe : cette idée, dont il a reconnu qu'elle serait conforme à l'idée qu'il se fait de l'égalité républicaine, l'a visiblement ébranlé. Lecteurs, je vous la sou mets : vaccination obligatoire pour l'ensemble des personnels de la fonction publique et pour les personnes au-dessus d'un certain âge, seuil à déterminer qu'on pourrait progressivement abaisser selon la situation et l'approvisionnement.

En tout état de cause, faites-vous vacciner !

Notes

1 - Je dois aussi avouer que l'article d'humeur « coup de gueule » que François Braize a publié sur son blog <https://francoisbraize.wordpress.com/2021/08/08/trop-cons/> a largement contribué à me sortir de l'inertie !

2 - On lira à ce sujet dans la revue *Telos* la synthèse, traduite en français, d'une étude OCDE qui présente l'équivalence entre les effets de certaines politiques de confinement et le pourcentage de la population entièrement vaccinée. <https://www.telos.eu.com/fr/vaccins-et-variants-le-lievre-et-la-tortue.html> .

Référence de l'article d'origine : Turner, D., B. Égert, Y. Guillemette and J. Botev (2021), "The Tortoise and the Hare: The Race Between Vaccine Rollout and New COVID Variants", *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1672, Paris, OECD Publishing.

3 - Cette thèse est un classique de l'enseignement élémentaire de la philosophie morale et politique. Je l'ai maintes fois abordée et développée aussi bien comme professeur que comme auteur, sur ce site et ailleurs. Voir par exemple ce commentaire du *Contrat social* de Rousseau dans l'article « Le Contrat social avec perte et fracas » <https://www.mezetulle.fr/rousseau-contrat-social-perte-fracas/> : « On peut certes empêcher un enfant de frapper son voisin en recourant au schéma du « donnant-donnant » : ne frappe pas si tu ne veux pas être frappé, et lui montrer qu'être à l'abri des coups est une liberté. Mais il n'atteindra le point du sujet autonome qu'au moment où, au-delà du négoce dicté par le calcul, il comprendra que la liberté qu'il exerce n'est liberté que si elle est en même temps celle de tout autre. C'est alors que sa volonté prendra la forme et le nombre de l'autonomie : Rousseau l'appelle *la volonté générale* dont l'expression est la loi. »

4 - La lecture de la décision du Conseil constitutionnel du 5 août 2021 (sur la loi relative à la gestion de la crise sanitaire) éclaire ces questions point par point pour chaque objection faite par les

parlementaires et donc de manière répétitive, de sorte que le lecteur le plus négligent ne peut pas prétendre méconnaître l'encadrement strict des dispositions : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2021/2021824DC.htm>

5 - Leibniz, *Essais de Théodicée* (1710), préface. « [...] quand le bien ou le mal est éloigné, et douteux, et le remède pénible, ou peu à notre goût, la raison paresseuse nous paraît bonne : par exemple, quand il s'agit de conserver sa santé et même sa vie par un bon régime, les gens à qui on donne conseil là-dessus, répondent bien souvent que nos jours sont comptés, et qu'il ne sert de rien de vouloir lutter contre ce que Dieu nous destine. Mais ces mêmes personnes courent aux remèdes même les plus ridicules, quand le mal qu'ils avaient négligé approche. »

6 - Je n'ai pas pu retrouver la référence sur le web. Probablement en mars 2020.

7 - Dans sa tribune « Le passe sanitaire, danger pour les libertés ? L'intérêt général a aussi ses droits », *Le Figaro* du 8 août 2021 <https://www.lefigaro.fr/vox/societe/jean-eric-schoettl-le-passe-sanitaire-danger-pour-les-libertes-l-interet-general-a-aussi-ses-droits-20210802>

8 - Une rapide recherche sur le web au sujet de cette proposition ou des propositions voisines ne m'a donné que peu de résultats. On pourra se référer notamment à un article de Vincent Gérard dans *L'Oise* *matin* du 7 juillet <https://www.oisehebdo.fr/2021/08/07/opinion-la-vaccination-devrait-etre-obligatoire-pour-les-profs-des-la-rentree/>

Cette entrée a été publiée par Mezetulle le 10 août 2021 dans Bloc-notes, Diaporama, Politique, société, actualité et indexée avec coronavirus, droit, liberté, politique, politique sanitaire.

Pour citer cet article

URL : <https://www.mezetulle.fr/vaccination-et-passe-sanitaire-quelques-reflexions/>
